

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 OCTOBRE 2010 – 20 h 00**  
au 112 à TERVILLE

**La séance est ouverte à 20 heures 20**

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 juin 2010 (1 abstention),
- **PREND ACTE** des décisions du Président,
- **AGRÉE** la candidature des sociétés SAS OLITEC GROUP et BARTHELME CONSTRUCTIONS en vue de la cession des terrains nécessaires à leur implantation sur la zone artisanale de la ZAC Metzange-Buchel,
- **APPROUVE** la permutation de terrains entre la Société SR TRAVAUX et la Société SOCIMMO sur la zone artisanale de la ZAC Metzange-Buchel,
- S'agissant de la Base de loisirs nautiques à Basse-Ham, **DECIDE**
  - le lancement d'une étude d'Avant-Projet Sommaire pour la réalisation du port de plaisance pour un montant prévisionnel de 70 000 € HT,
  - le lancement d'une étude urbanistique pré-opérationnelle pour un montant prévisionnel de 40 000 € H.T.,
  - de recourir à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique via l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour acquérir les terrains nécessaires,
- **DECIDE** la réalisation de la liaison cyclable Illange-Yutz-Thionville, conformément à l'avant-projet proposé dans sa liaison Nord – Sud pour un montant de 1 035 960 € HT,
- **DECIDE** l'arrêt de l'exécution des prestations actuelles de maîtrise d'œuvre pour l'itinéraire cyclable Illange-Yutz-Thionville et **AUTORISE** M. le Président à lancer une nouvelle consultation,
- **ADOpte** le plan de financement actualisé relatif au programme de liaisons cyclables communautaires 2009-2011,
- **VALIDE** les principes et les conditions de l'échange avec l'ONF, des parcelles relatives à la réalisation de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Thionville,
- **DECIDE** le lancement de la maîtrise d'œuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage de Yutz pour une capacité de 45 places,
- **ALLOUE** au CALM une subvention de 12 202,48 € TTC au titre de l'année 2010,
- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt en matière d'habitat social pour la construction de 35 logements collectifs à Yutz et 51 logements collectifs à Terville,
- **APPROUVE** le programme complémentaire 2010 du CUCS,
- **ADOpte** le plan de financement actualisé relatif à la création des trois équipements d'accueil de la petite enfance sur le territoire communautaire,
- **PREND ACTE** de l'avant-projet de Schéma National des Infrastructures de Transport, **APPROUVE** les projets relatifs au Grand Est et **DEMANDE** à l'Etat l'intégration au SNIT d'opérations intéressant le territoire Nord-Mosellan,
- **DECIDE** d'instituer un régime d'abattements à la taxe d'habitation propre à la Communauté d'Agglomération et **FIXE** à 10 % le taux de l'abattement général à la base,

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du Budget Principal et la décision modificative n°1 du budget annexe zones d'activités,
- **AUTORISE** jusqu'à la fin du mandat M. le Président et M. le Vice-Président délégué aux finances à lancer des consultations d'opérations de couverture de risques de taux et à signer les contrats de couverture correspondants,
- **FIXE** le régime d'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour les entreprises cinématographiques,
- **APPROUVE**, dans le cadre de la résiliation des baux relatifs aux locaux appartenant à la Ville de Thionville, le transfert d'emprunts à la Ville de Thionville pour un montant de 433 687,86 €,
- **APPROUVE** les comptes et rapport d'activité 2009 de la SODEVAM Nord-Lorraine,
- **APPROUVE** le résultat de clôture de l'opération relative à la réalisation d'un équipement de restauration collective et d'animation sur l'Espace Cormontaigne,
- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché relatif à la construction d'un bassin d'orage et de pollution rue des enfants de la Fensch à Thionville pour un montant de 1 649 533 € HT ;
- **DECIDE** de passer une convention de partenariat avec l'Association des Frontaliers Au Luxembourg (AFAL),
- **DECIDE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'Association Seine-Moselle-Rhône,
- Au titre des ressources humaines :
  - **ADOPTE** le règlement relatif au fonctionnement du compte épargne temps,
  - **ADOPTE**, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010, le nouveau tableau des effectifs.

**La séance est levée à 22 heures 45.**